

**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 30 octobre 2023**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 22 mai 2023 et PV de la séance du 4 septembre 2023	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	6
4.	Communications du bureau du Conseil	8
5.	Communications de la Municipalité	10
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic</i>	<i>10</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>10</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	<i>10</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>11</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>11</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	12
	<i>Préavis N° 21/23 – Budget 2024</i>	<i>12</i>
	<i>Préavis N° 20/23 – Arrêté d'imposition 2024</i>	<i>15</i>
7.	Initiatives, dépôts de motions, postulats	16
	<i>Ce point est sans objet</i>	<i>16</i>
8.	Projets de la Municipalité	16
	<i>Élection de deux membres supplémentaires pour la commission ad hoc TCC</i>	<i>16</i>
9.	Associations intercommunales – Rapports des délégués	17
	<i>APEJ – Rapporteurs, M. Carlos Mota ou Mme Isabelle Nussbaum</i>	<i>17</i>
	<i>SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann</i>	<i>17</i>
	<i>PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz</i>	<i>17</i>
	<i>ARSCO – Rapporteur de la commission de gestion, M. Quentin Pommaz</i>	<i>17</i>
	<i>ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel</i>	<i>18</i>
	<i>Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Yves Creteigny</i>	<i>18</i>
	<i>Élections complémentaires – SITSE (2) – PNR (1)</i>	<i>19</i>
10.	Élection complémentaire au bureau du Conseil	19
11.	Divers et propositions individuelles	20
	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	22

Preamble : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

M. le Président annonce le prochain départ de deux membres du Conseil. Mme Christine Herbez et M. Cyril Herbez quitteront la Commune au cours du mois de novembre, les sièges qu'ils occupent dans les délégations intercommunales et au bureau du Conseil sont donc vacants et le Conseil devra procéder à l'élection de leurs successeurs.

Pour le CI des SITSE, M. Jean-Daniel Aubry, actuel suppléant, reprendra le siège de M. Herbez et le Conseil procédera à l'élection de deux suppléants.

Au CI de la PNR, le Conseil procédera à l'élection d'un nouveau délégué en remplacement de Mme Christine Herbez.

Pour le Bureau du Conseil, une élection complémentaire est prévue pour le remplacement du poste de scrutatrice de Mme Herbez.

Quelques candidatures spontanées ont été enregistrées, mais l'appel aux candidatures sera répété.

Constitution du bureau :

- ☐ M. Henri BOSSERT, Président
- ☐ M. Claude LAGRANGE, vice-président
- ☐ Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- ☐ Mme Christine HERBEZ, Scrutatrice
- ☐ Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice
- ☐ Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- ☐ Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante
- ☐ M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- ☐ M. Robert MIDDLETON, Syndic
 - ☐ Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
 - ☐ Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
 - ☐ M. Yvan RUEFF, Municipal
 - ☐ M. Bernard HENRIOUX, Municipal
-
- ☐ M. Philippe EQUÉY, boursier, est présent.

Excusés : 8 membres du Conseil sont excusés

- ☐ Mme Bourquin Lydia
- ☐ M. Kohler Olivier
- ☐ M. Lerch Boris
- ☐ M. Mota Carlos
- ☐ M. Nassisi Sylvain
- ☐ Mme Nussbaum Isabelle
- ☐ M. Pilloud Gilles
- ☐ Mme Sauvain Nathalie

Absents : aucun

Quorum :

Au total, 37 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Majorité :

La majorité est fixée à 19 voix contre 17 lors du vote à main levée. Le Président ne vote pas.

Mme Kurt Neslihan arrivée suite à l'appel est comptée dans le quorum.

2. PV de la séance du 22 mai 2023 et PV de la séance du 4 septembre 2023

PV de la séance du 22 mai 2023

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 22 mai 2023.

Le conseil n'a pas de remarques ou de commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 22 mai 2023 :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	4

Le PV de la séance du 22 mai 2023 est accepté à la majorité.

PV de la séance du 4 septembre 2023

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 4 septembre 2023.

Le conseil n'a pas de remarques ou de commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 4 septembre 2023 :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	6

Le PV de la séance du 4 septembre 2023 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le président commente l'ordre du jour et propose les modifications suivantes :

- Point 8 : élection de deux membres supplémentaires pour la commission ad hoc « Rénovation des courts du tennis club » ;
- Point 9 : élections complémentaires de deux délégués suppléants pour les SITSE.
- Ajout d'un nouveau point 10 : Élection complémentaire d'un poste de scrutateur au bureau du Conseil.
- Les divers passent au point 11.

M. Yves Cretegny propose d'inverser l'ordre de présentation des deux préavis. Par souci de cohérence avec l'esprit du règlement du Conseil communal, l'arrêté d'imposition sanctionne un budget. Dans cet ordre, il est normal de procéder d'abord au vote sur le budget, car la conséquence du budget voté est l'arrêté d'imposition.

Le Président répond que cette question a été discutée avec la Municipalité lors de la préparation de l'ordre du jour. Le principe de fixer en premier lieu le montant des taxes et impôts, pour ensuite valider le budget qui en découle. Le Président admet qu'il s'agit d'une question un peu philosophique.

M. Yves Cretegny revient sur l'esprit du Règlement du Conseil et sur le choix audacieux qui avait été fait lors de sa dernière révision. La logique était de voter un budget qui fixe le montant des dépenses de l'année et dans cet ordre, le niveau des recettes qui doit être atteint. Ces recettes sont issues de l'arrêté d'imposition qui sanctionne donc le budget.

Il ajoute que le pilotage d'une commune repose sur des choix politiques et des décisions sur les priorités pour ensuite se donner les moyens de les réaliser.

Le Président passe la parole au Conseil et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce propos.

Le Conseil ne fait pas de commentaire.

Le Président présente la question avant de passer au vote. Le Conseil accepte-t-il la proposition de modification demandée par M. Yves Cretegny, soit de voter en premier sur le préavis N° 21/23 - Budget 2024, puis sur le préavis N° 20/24 – Arrêté d'imposition 2024.

M. Blaise Schwerzmann demande au Président de répéter la position du Bureau.

Le Président répond que l'arrêté d'imposition fixe le montant et le niveau des taxes communales ainsi que des impôts. Sur la base des rentrées fiscales ainsi définies, le budget peut ensuite être confectionné. M. Cretegny propose d'inverser le principe en fixant d'abord le cadre de l'action communale sur les enjeux et les objectifs que l'on veut atteindre pendant l'année et une fois ce budget confectionné, on passe au montant des taxes.

Le Président passe au vote.

Vote pour l'approbation de la proposition de modification de l'ordre de passage des préavis :

Voix pour : Majorité
Voix contre : 7
Abstentions : 11

La proposition est acceptée à la majorité.

L'ordre du jour est donc modifié en conséquence, le préavis N° 21/23 sera traité avant le préavis N° 20/23.

Le Président passe au vote concernant l'approbation de l'ordre du jour modifié.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour modifié :

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucun
Abstentions : 2

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2023 - 2024

- La prochaine séance aura lieu le 4 décembre à 19 h 00 et sera suivie du repas de fin d'année du Conseil.
- Pour 2024, les dates ne sont pas encore arrêtées et seront communiquées au plus vite.

Votations et élections

Élections fédérales du 22 octobre 2023

Le bureau du Conseil a reçu l'aide de 10 jeunes de la commune convoqués en renfort pour le dépouillement de plus de 600 bulletins.

Les 19 représentants vaudois au Conseil National sont élus.

M. Pierre-Yves Maillard (PS) est au Conseil des États au 1^{er} tour.

L'élection du deuxième député vaudois au Conseil des états aura lieu au second tour, le 12 octobre 2023.

À Crans, le taux de participation est de 47 %.

Dates des prochaines votations

Élections fédérales du 12 novembre 2023.

Élection du 2^e représentant vaudois au Conseil des États (2^e tour).

Le scrutin du 26 novembre 2023 est annulé.

Le prochain scrutin aura lieu le 3 mars 2024, les objets ne sont pas encore connus.

Affaires du Conseil communal

Inspection de commune par Mme le Préfet

Visite de la commune prévue le 8 décembre prochain.

Les registres du Conseil seront présentés au contrôle de Mme le Préfet pour validation avant classement aux archives.

Affaires intercommunales

ARSCO SA – Réponse à la demande de réforme des statuts

Le 4 mai 2023, réception de la réponse d'ARSCO à la demande de réforme des statuts d'ARSCO SA afin d'intégrer un membre du législatif par commune à l'AG.

La demande a été soumise à l'AG d'ARSCO du 25 avril 2023. Sur le principe, les actionnaires et les administrateurs sont ouverts à la requête, sous réserve de vérification préalable des aspects juridiques et politiques qui en découlent.

Une rencontre sera fixée avec les Présidents des Conseils communaux, lorsque ces aspects auront été étudiés.

On constate donc une ouverture dans la discussion.

Divers

Plusieurs courriers ont été réceptionnés par le Bureau du Conseil :

- invitation de la **fédération vaudoise de coopération** qui informe de la tenue d'un petit festival le 22 novembre à la salle communale de Nyon. Il s'agit d'un débat sur l'agriculture et l'alimentation durable entre Nyon et le Bénin. Un flyer est à disposition pour consultation ;
- courrier d'information de l'Association Suisse WIR (Wirksamkeit – Intuition – Respekt) qui milite pour le renforcement des compétences communales des communes et des citoyens en matière d'implantation d'antennes 5G. Un flyer d'information est disponible pour consultation ;

- courrier de l'UNICEF qui cherche des fonds pour améliorer la santé mentale des enfants. Cela pourrait être l'opportunité d'utiliser le jeton de présence du Conseil pour un projet de ce type.

Mme Marie-Noëlle Gay précise que généralement c'est la Municipalité qui octroie ces fonds, le Président transmettra la documentation à la Municipalité.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic remercie Mme Johanna Pini pour les informations très précises qu'elle a données sur la péréquation lors de la dernière séance.

Sur ce sujet, il rappelle qu'un comité réunissant les quatre syndics de Rolle, Pully, Mies et Crans prépare la stratégie d'une future bataille avec le canton.

Concernant les chiffres contestés par le recours des communes, la réponse cantonale revient avec les mêmes chiffres exactement. Les communes recourantes ont répondu pour 2022 avec un délai au 16 octobre avec des déterminations assez coriaces.

Pour les 3 autres années, 2019, 2020 et 2021, le délai est au 6 novembre.

Maintenant, le canton doit prendre position sur nos déterminations et nous déciderons, probablement de faire recours.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini informe que Crans fait partie des communes pilotes dans le canton de Vaud pour la mise en place du MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

La mise en place de ce nouveau modèle pour le budget 2024 a demandé une refonte totale du plan comptable communal, ainsi que l'acquisition des nouvelles règles à appliquer. Une adaptation des systèmes informatiques a également été nécessaire.

De nombreux échanges avec les communes entamant le même processus ainsi qu'avec le canton ont eu lieu. Elle remercie notre boursier, M. Philippe Equey, pour son implication et son expérience qui a permis de réaliser ce travail conséquent.

Le budget 2024 a été construit sur les hypothèses suivantes :

- des revenus d'impôts sur les personnes physiques similaires à 2022 et 2021 (inférieur au montant du budget 2023) ;
- des revenus aléatoires au même niveau que dans les précédents budgets ;
- des charges péréquatives basées sur les acomptes 2023 de plus de 13,05 millions CHF. Cela représente 59 % des charges communales ;
- le budget présente un excédent de charges de 914'000 CHF que la commune est en mesure d'absorber sur son propre capital.

Il faut noter qu'il s'agit d'un budget « prudent » qui s'inscrit dans un contexte macroéconomique relativement incertain.

Par ailleurs, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 59 points, ceci dans l'attente de la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) prévue pour 2025.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Mme Marie-Noëlle Gay informe que la société locale du patchwork fête ses 30 ans. Une exposition a eu lieu dans la salle communale du 20 au 29 octobre. À cette occasion, une magnifique réalisation en patchwork a été très gentiment offerte à la Commune. La Municipalité remercie vivement la société du patchwork pour son geste très apprécié. Ce travail est exposé dans la buvette.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff n'a pas de communication.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux n'a pas de communication.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 21/23 – Budget 2024

Le Président commente les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

M. Lars Kermode, rapporteur, présente le rapport de la commission des finances.

Il précise à l'attention de M. Yves Cretegny que l'arrêté d'imposition doit être rendu pour le 31 octobre, conformément à la Loi sur les communes. Le budget peut être voté jusqu'au 15 décembre. C'est pour cette raison que l'arrêté d'imposition est le premier sujet sur l'ordre du jour. Mais il est important que le traitement des deux sujets intervienne dans la même séance.

Il remercie le boursier, M. Philippe Equey, pour son travail considérable dans la transition vers le MCH2. Il relève la qualité du préavis qui est très complet. De ce fait, la commission des finances ne trouve pas nécessaire de revenir sur les détails déjà présentés dans le préavis.

Il reprend la lecture du rapport de la commission des finances à partir du point 3.

Le Président rappelle les conditions relatives aux amendements sur le budget, puis passe la parole au Conseil.

M. Blaise Schwerzmann revient sur les projets d'investissement 2024. Il constate un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Grand Pré 25. Cependant, il ne semble pas y avoir d'isolation de la toiture. Ces travaux sont-ils intégrés dans le même projet ou cela n'est-il pas prévu, car en général 30 % des pertes d'énergie proviennent de la toiture ? Cela n'est-il pas un point faible du bâtiment ?

Mme Johanna Pini répond que l'examen de la toiture fait partie de l'analyse CECB dont les résultats viennent de sortir. Elle confirme que si la Commune s'engage à poser des panneaux photovoltaïques, l'isolation se fera en même temps. Toutefois, en matière d'isolation, la priorité revient à la rénovation des fenêtres.

Elle ajoute que le chiffrage des travaux suivra les résultats de l'analyse CECB.

M. Yves Cretegny constate que l'environnement reste incertain au niveau des recettes fiscales et qu'une hausse des impôts reste toujours possible. La maîtrise des charges cantonales échappe toujours au contrôle de la Commune, mais semble aller vers une stabilisation. La gestion du ménage communal est raisonnable. Dans ces conditions, il lui semble peu utile de débattre sur de petites variations de postes du budget.

Le seul point important à débattre est le plan d'investissement et il constate avec plaisir que 24 à 28 projets y figurent, soit bien plus que ce que le Conseil a pu traiter durant cette législature.

Le Conseil serait très satisfait de voir des projets se réaliser et que les choses commencent à se mettre en place.

Il souhaite connaître la position de la Municipalité sur les CHF 32 millions proposés dans le plan d'investissement et demande comment la Commune va gérer ses investissements durant les prochaines années.

Il a le sentiment qu'une majorité du Conseil souhaite des investissements et il serait important d'en déterminer les conséquences sur l'évolution du taux d'imposition.

M. Robert Middleton explique qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau système de péréquation, la Commune est gagnante dans le calcul de la facture sociale en francs par habitant. Cependant, une grande partie de ce gain partira dans la péréquation intercommunale et c'est là tout le problème. Pour le moment, il n'y a que des simulations pour 2025. Certaines simulations montrent que la Commune gagnerait entre 1,5 et 2 points d'impôts après quelques années. Il ajoute que les investissements passeront par des emprunts et que les impôts seront augmentés pour en payer les coûts.

M. Yves Creteigny remarque qu'en plus du coût de l'emprunt, le coût d'exploitation des infrastructures doit aussi être considéré. Les coûts d'exploitation augmentent parallèlement au nombre des infrastructures : « *ça coûte plus à l'investissement, mais cela coûte aussi plus à l'exploitation !* ». Il ne faut pas oublier cet aspect de l'investissement.

Il ajoute qu'actuellement, on a le sentiment que tout le monde est paralysé par la peur et que personne n'ose prendre de décisions ni s'engager. Or notre taux d'endettement est minuscule et on doit pouvoir faire plus : « *C'est l'heure de faire plus !* ».

M. Robert Middleton répond que ces questions seront traitées dans le cadre de chaque préavis. On ne peut pas simplement se baser sur le coût d'investissement dans les préavis et il faut également tenir compte des coûts en continu.

Mme Johanna Pini ajoute qu'il est nécessaire d'avancer projet par projet et c'est exactement ce que la Municipalité fait avec la zone du Grand Pré et au niveau de l'amélioration énergétique des bâtiments. Les études en cours cherchent le meilleur équilibre entre les coûts et les économies réalisées sur l'exploitation future des bâtiments. Le domaine est très complexe et varié et ne connaît pas de réponse globale.

L'impact sur le ménage communal et les impôts devra également être évalué lors de chaque projet.

M. Marc-Henri Barrail revient sur le budget et fait part de son étonnement face au montant de 460'000 CHF mis en augmentation du budget. En particulier, 240'000 CHF sont prévus afin de répondre à la charge et à la complexité croissante de travail, sans autre explication. Il trouve cela un peu léger. Il ne votera pas ce budget tant qu'il y aura cette ligne et il demande que la commission de gestion procède à une analyse des besoins en ressources humaines au niveau de l'administration.

M. Quentin Pommaz rappelle que ce point a été précisément développé dans le dernier rapport de gestion et il invite chacun à le consulter. Il apparaît effectivement que la municipalité travaille sur de nombreux projets, avec des ressources limitées au niveau du personnel pour les mener à bien. Dans ses conclusions, la commission de gestion relevait que la Municipalité avait besoin de plus de ressources pour réaliser ses projets.

M. Robert Middleton confirme que la Municipalité partage cette conclusion où elle était elle-même arrivée : « *nous arrivons à la limite de la capacité de notre administration...* ». Plusieurs raisons en sont la cause :

- le dicastère des constructions traite actuellement une dizaine de recours aux tribunaux. Les dossiers sont complexes et extrêmement chronophages pour le service technique et le Municipal responsable ;
 - avec 2'430 habitants, la charge de travail pour l'administration et le contrôle de l'habitant est très forte.
- La Municipalité va poursuivre son travail avec la commission de gestion pour justifier et expliquer les augmentations de poste qu'elle propose.

M. Laurent Duhoux demande ce que signifie le montant de 350'000 CHF concernant la rubrique « *Construction/reconstruction de la salle communale* » figurant au plan d'investissement 2024.

Mme Johanna Pini répond que ce montant est prévu pour mener des études portant sur l'avenir de la salle communale. Il est nécessaire d'établir ce qu'il convient de faire, reconstruire ou transformer et améliorer la salle existante, avant d'appeler des projets.

Mme Catherine Schmutz demande également ce que signifie l'intitulé « *Parcelle 551 – rachat du droit de superficie* », qui figure dans le plan d'investissement pour 2026.

Mme Johanna Pini répond que la commune est propriétaire d'un terrain sur lequel une maison est construite en droit de superficie. Ce droit prendra fin à cette date et des négociations seront entamées afin de déterminer si ce droit sera reconduit ou si la commune rachète le bien.

Mme Catherine Schmutz demande si le droit appartient à la commune.

Mme Johanna Pini complète en précisant que la commune est propriétaire du terrain et qu'une construction jouit d'un droit de superficie.

M. Jean-Marc Fillistorf revient sur le plan d'investissement et constate que 8,4 millions CHF d'investissements sont prévus pour 2024. Il constate qu'au niveau des ressources financières, la Commune ne disposera que de 450'000 CHF en plus. Il se demande si ce montant permettra de gérer autant de projets.

Mme Johanna Pini répond que c'est l'objectif prévu. En cas de nécessité, la Municipalité fera appel à des mandataires externes. La Municipalité aura besoin de soutien dans la réalisation de ces projets et c'est à cela que ce montant est destiné, sinon il n'y aura pas de projets.

M. Jean-Marc Fillistorf demande si cela sera suffisant.

Mme Johanna Pini répond que la Municipalité cherche justement le bon équilibre entre les ressources à disposition de la commune et l'avancement des projets pas à pas.

M. Marc Henri Barrail constate que 2,8 millions CHF sont planifiés au plan d'investissement pour 2023 et que seulement 177'000 CHF ont été engagés. Faut-il comprendre que les CHF 2,5 millions non engagés le seront en plus des CHF 8,5 millions prévus en 2024, ou sont-ils déjà reporté sur 2024 ?

Mme Johanna Pini confirme que les investissements non réalisés en 2023 sont reportés dans les montants prévus en 2024 et figurent dans le CHF 8,5 millions prévus.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions.
Il relit les conclusions du préavis N° 21/23 et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	2
Abstentions :	4

Le préavis N° 21/23 est accepté à la majorité.

Préavis N° 20/23 – Arrêté d'imposition 2024

M. Jean Daniel Aubry présente le rapport de la commission des finances sur le préavis N° 20/23.

La parole est au conseil :

M. Blaise Schwerzmann demande si les investissements prévus pour l'année prochaine ne nécessitent pas d'augmentation d'impôts.

M. Robert Middleton répète que les investissements prévus seront financés par l'emprunt. Un financement par la trésorerie passerait évidemment par une augmentation des impôts.

Mme Johanna Pini ajoute que dans la démarche d'investissement, la portée financière de chaque projet sera évaluée au cas par cas. Il ne s'agit pas de thésauriser de la trésorerie maintenant, le Conseil statuera sur le financement le moment venu.

M. Robert Middleton précise que le mode de financement des investissements est toujours précisé dans les préavis. Un court paragraphe mentionne si c'est par la trésorerie ou par l'emprunt.

M. Lars Kermode remarque qu'effectivement cette note figure dans les demandes de crédit. Cependant, la hausse d'impôt n'est discutée que lors du budget. Chacun devra se souvenir de cela, car ce n'est pas neutre pour le budget suivant.

M. Laurent Duhoux s'étonne de voir 8 millions d'investissements pour l'année prochaine, mais qu'actuellement, à mi-novembre, aucun projet n'a encore été présenté.

Mme Johanna Pini explique que le plan d'investissement présente les orientations futures de la Commune. Il ne représente pas les investissements qui seront réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il fixe les projets sur lesquels la Municipalité veut travailler, leur ordre de grandeur et leur temporalité. Les chiffres ne sont pas encore finalisés, ce sont des estimations, sinon on aurait des préavis. C'est au moment du dépôt du préavis que le mode de financement est précisé. Le plan d'investissement est une ligne de conduite, mais pas un plan de réalisation obligatoire.

M. Laurent Duhoux demande quel sera le pourcentage qui sera investi l'année prochaine, sur les 8,5 millions CHF prévus.

Mme Johanna Pini répond que l'étude de la zone sportive avance bien. Concernant la réfection des bâtiments de la zone du Grand Pré, la réflexion est en cours. La Municipalité devra encore procéder à l'évaluation des CECB, à la suite de leur prochaine finalisation. Les préavis sur ces deux projets seront présentés aussitôt que la Municipalité le jugera opportun.

M. Robert Middleton confirme que le plan d'investissement est une indication des intentions de la Municipalité.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions. Il relit les conclusions du préavis N° 20/23 et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucun
Abstentions :	5

Le préavis N° 20/23 est accepté à la majorité.

7. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Ce point est sans objet.

8. Projets de la Municipalité

Élection de deux membres supplémentaires pour la commission ad hoc TCC

Le Président informe que le projet de rénovation de la surface des 4 courts tennis est en cours d'étude par la Municipalité et a déjà fait l'objet d'un premier examen de la commission ad hoc. Cependant, la Municipalité a demandé un complément d'étude.

Le bureau du Conseil souhaite étendre la commission à 5 membres pour l'examen du préavis définitif qui sera présenté prochainement.

Se présentent :

- ☐ M. Laurent Duhoux
- ☐ M. Lars Kermode

En l'absence d'autres candidats, MM. Laurent Duhoux et Lars Kermode sont élus tacitement.

M. Fillistorf demande les raisons de l'élargissement de cette commission.

M. le Président répond qu'il s'agit d'un sujet sensible en lien avec le réaménagement de l'espace sportif et que l'élargissement de la commission permettra une meilleure représentativité de la diversité des avis sur le sujet.

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués

APEJ – Rapporteurs, M. Carlos Mota ou Mme Isabelle Nussbaum

En l'absence des deux rapporteurs habituels, Mme Marie-Noëlle Gay Municipale, membre du CoDir, informe qu'il n'y a pas eu de séance.

SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe qu'il n'y a pas eu de séance. La prochaine assemblée du CI aura lieu le 9 novembre. L'ordre du jour prévoit l'adoption du budget 2024. Celui-ci ne présente pas de particularités et se situe dans la continuité des budgets présentés précédemment.

Le Conseil intercommunal votera également un crédit pour le remplacement des pompes de recirculation du bassin d'épuration biologique de la STEP qui concerne la commune de Crans.

Deux autres préavis portant sur la distribution d'eau potable ne concernent pas Crans (But optionnel N° 1 des statuts).

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz

M. Quentin Pommaz informe sur la séance du 20 septembre. Le Conseil intercommunal a validé le budget 2024 de la PNR qui se monte à 15'467'660 CHF. Les charges augmentent de 446'000 CHF en raison du contexte économique et de l'évolution salariale et du fait que la police a son nouvel hôtel de police.

Le Conseil a également procédé à la nomination de deux commissions pour la révision des statuts de l'association et des statuts du personnel. Crans est représenté dans chacune d'elles.

ARSCO – Rapporteur de la commission de gestion, M. Quentin Pommaz

M. Quentin Pommaz informe sur la présentation du budget 2024 d'ARSCO SA, le 10 octobre.

Le budget ARSCO est en augmentation de 1,3 million CHF, principalement en raison d'imputations internes. L'augmentation réelle est de 320'000 CHF dont 220'000 CHF sont liés aux charges du personnel avec l'engagement d'un directeur pour 180'000 CHF et le reste pour un poste de secrétariat.

Des projets sont en cours sur les Rojalets : réfection d'une salle de gym VD4, pose de panneaux photovoltaïques, réaménagement du rez-de-chaussée des Rojalets pour en faire des salles.

M. Yves Cretegnv demande si un plan d'investissement sur 10 ans pour la rénovation et mises aux normes des bâtiments d'ARSCO a été présenté en séance.

M. Quentin Pommaz répond que ce n'est pas le cas.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel

M. Yves-André Fasel informe sur la séance du 27 septembre 2023 à Genolier, en présence du nouveau commandant, M. Joël Tobler.

Un test des sirènes est prévu le mercredi 7 février 2024 à 14 h 00.

Le conseil remarque la lenteur du délai pour recevoir les PV des séances de l'ORPC. Actuellement, le PV du 27 septembre 2023 n'est toujours pas disponible.

Le budget 2024 a été accepté et le bâtiment de Prangins a obtenu son permis d'habitation.

La prochaine séance sera le 27 mars 2024.

Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Yves Cretegnny

M. Yves Cretegnny informe sur la séance du Conseil intercommunal du 5 octobre, à Founex.

Quelques informations sont communiquées sur le fonctionnement de l'assemblée et sur le système de vote à double majorité, ainsi que sur la nature des décisions soumises au vote, préavis DISREN (*Dispositif d'Investissement Solidaire Région de Nyon*) auxquels Crans ne participe pas, ou préavis communs à toutes les communes membres.

Lors de la séance, trois préavis DISREN ont été adoptés par l'assemblée :

- *Préavis 26-2023-DISREN : Demande de crédit de 578'996 CHF pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle ;*

- *Préavis 27-2023-DISREN : Demande de crédit de CHF 113'763 pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte ;*

- *Préavis 29-2023-DISREN : Demande de crédit de 64'559 CHF pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.*

En raison du manque de clarté dans les objectifs à atteindre, le préavis 28-2023 : *Demande de crédit de 127'410 CHF pour le développement du registre régional des entreprises (RRE)* a été renvoyé au CoDir pour complément.

Le Président ajoute que de nombreuses informations sur l'activité des associations intercommunales sont à disposition directement sur leurs sites respectifs.

Élections complémentaires – SITSE (2) – PNR (1)

SITSE

Il faut 2 suppléants pour les SITSE relatifs aux départs de M. Cyril Herbez et de Mme Christine Herbez

- ☐ M. Jean-Daniel Aubry est le suppléant du siège de M. Cyril Herbez et sera donc titulaire
- ☐ Mme Christine Herbez est suppléante

Deux candidates se sont présentées pour être suppléantes :

- ☐ Mme Birgit Schleifenbaum
- ☐ Mme Ulrike Richardson

Il n'y a pas d'autres candidats qui se présentent.

Les deux suppléantes sont élues tacitement par le Conseil.

Police Nyon Région (PNR) :

M. le Président appelle les candidats ou les candidates pour la PNR.

Mme Christine Herbez propose la candidature de M. Henri Bossert.

Personne ne se présente.

M. Henri Bossert est élu tacitement par le Conseil.

10. Élection complémentaire au bureau du Conseil

Mme Kurt Neslihan se propose pour le poste de scrutatrice pour le remplacement de Mme Christine Herbez.

Personne ne se présente.

Mme Neslihan Kurt est élue tacitement par le Conseil.

11. Divers et propositions individuelles

M. Cyril Herbez revient sur l'annonce faite en début de séance concernant son prochain départ de la commune avec son épouse Christine Herbez. Il tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil pour leur accueil et pour la chaleur avec laquelle ils ont été intégrés dans les rangs de l'assemblée. Il remercie également la Municipalité et M. Henri Bossert pour leur accessibilité.

Le Président rappelle que M. et Mme Herbez seront invités au repas du Conseil du 4 décembre 2023 où leur départ sera dignement marqué.

Mme Ulrike Richardson demande des précisions sur les critères d'attribution des jetons de présence ? Les membres du Conseil peuvent-ils faire des propositions ?

Le Président répond que les montants collectés par les jetons de présence sont comptabilisés par notre boursier. Les demandes reçues au cours de l'année sont examinées par la Municipalité qui attribue les montants.

Mme Marie-Noëlle Gay ajoute que les dons sont destinés à des associations ou des œuvres locales. Elle invite les membres du Conseil à lui faire connaître leurs propositions. Lors d'une précédente action, du mobilier scolaire a pu être remis à une association pour une école au Maroc.

Mme Ulrike Richardson demande si les dons sont versés à la suite de chaque séance ou une seule fois par année.

Mme Marie-Noëlle Gay répond que le greffe reçoit beaucoup de demandes. La Municipalité fait le tri et décide en séance. Les dons peuvent être distribués assez rapidement après la demande.

Le Président ajoute que l'attribution et le montant des dons figurent chaque année dans le rapport de gestion.

M. Yves André Fasel informe le Conseil sur les tensions actuelles entre le comité du tennis et ses membres.

Il donne lecture d'une déclaration critiquant le comité du TCC et faisant état de conflits entre joueurs de tennis et de padel. (Message en annexe au PV.)

Le Syndic en prend note, mais estime que ce n'est pas le rôle de la Municipalité de se substituer à l'Assemblée générale de sociétés locales pour régler des divergences entre leurs membres.

Le Président note que le Conseil prend acte de la situation. Il ajoute que le Conseil n'a pas de pouvoir de décision sur le sujet. Ceci reste une affaire interne au tennis et doit être traitée par ses membres et son comité. De plus, les relations entre les sociétés et la Commune font partie des compétences municipales. La société aurait tout intérêt à demander un entretien à la Municipalité.

Il constate que dans la phase d'instabilité que traverse cette société, il sera délicat d'obtenir la confiance du Conseil pour présenter des demandes de crédit liées au développement et à la réfection des installations du club.

M. René Bautz confirme que les problèmes du tennis club lui ont été rapportés par un voisin. Il soutient la proposition de M. Fasel de faire appel à la Municipalité pour résoudre le conflit interne au club, car le Conseil ne peut pas jouer le rôle de modérateur. Il est important de ramener le calme dans ce club. Il encourage la Municipalité à jouer le rôle de modérateur afin de résoudre cette situation.

M. Claude Lagrange, ancien président du TCC, se dit attristé et s'interroge sur les propos tenus par M. Fasel. Il admet que les affaires internes aux sociétés ne sont pas dans les prérogatives de nos autorités et qu'elles doivent être traitées en priorité en interne.

Mais devant le malaise que l'on comprend dans le message de M. Fasel, il pense qu'une intervention ou la médiation de nos autorités est souhaitable.

Il encourage fortement la commission ad hoc de procéder à un examen approfondi du préavis et à prendre un maximum d'information sur le sujet afin de présenter un rapport solide et complet au Conseil lorsque le préavis sera présenté.

M. Quentin Pommaz répond qu'il n'est pas du rôle de la commission d'aller à la chasse aux informations. Il rappelle que la commission reçoit les informations présentées dans le préavis Municipal. L'évaluation des besoins des sociétés appartient en premier lieu à la Municipalité lors de l'étude du projet. La commission pourra toujours demander des compléments d'information en cas de doute.

Sur ces éléments, la commission statuera sur le préavis qui lui sera soumis.

M. Robert Middleton ajoute que cette question ne demande pas de développement. Il n'est pas du rôle de la Municipalité de se substituer à l'assemblée générale de cette société locale.

M. Marc-Henri Barrail constate que le sujet est très émotionnel. Un préavis qui devait être soumis au Conseil a été retiré. Il demande quelles sont les prochaines étapes pour que le projet revienne devant le Conseil.

M. Robert Middleton précise que le préavis concerne uniquement la réfection des terrains de tennis.

M. Marc-Henri Barrail demande si cela concerne trois ou quatre courts.

M. Robert Middleton répond que la Municipalité étudie la réfection des terrains de tennis du TCC en fonction des informations à sa disposition. La question posée par M. Fasel regarde l'assemblée générale du tennis club. C'est à elle de se prononcer sur la répartition des terrains entre tennis et padel. La Municipalité reste attentive aux décisions du TCC.

Le Président annonce que le débat sur ce point ne sera pas prolongé ce soir.

Le Conseil n'a plus de questions, la séance est levée à 22 h 00

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.
DISREN	Dispositif d'investissement solidaire de Région Nyon.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance.
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.